П. P ∪ B | |- | | П J A N Ç A I S Ш

N

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Sorbonne Université

CERTIFICAT PRATIQUE DE LANGUE FRANÇAISE C1

NOUS, PRÉSIDENTE DU JURY DES EXAMENS RÉSERVÉS AUX ÉTUDIANTS ÉTRANGERS,

Vu les délibérations du Conseil de l'Université de Paris en date du 7 juillet 1958 et du 11 mars 1963, Vu les arrêtés ministériels du 25 octobre 1961, du 30 mai 1963 et du 28 février 1967 portant création d'examens réservés aux étudiants étrangers,

avons constaté que Madame AIKATERINI KARAGIANNI,

né(e) à Larissa -Grèce, le 7 mars 1995, de nationalité Hellénique

a subi avec succès les épreuves de l'examen du CERTIFICAT PRATIQUE DE LANGUE FRANÇAISE,

option Littérature, à la session de mai 2018, avec la mention Passable

En Sorbonne, le 10 octobre 2018

LA PRÉSIDENTE DU JURY,

SORBONNE

Joëlle DUCOS

NOUS, PRÉSIDENT DE SORBONNE UNIVERSITÉ,

NOUS, RECTEUR DE L'ACADÉMIE, CHANCELIER DES UNIVERSITÉS, délivrons le présent diplôme

LE TITULAIRE

LE PRÉSIDENT,



